

Les informations ci-dessous sont vulgarisées à partir des renseignements disponibles au <https://www.quebec.ca/famille-et-soutien-aux-personnes/aide-sociale-et-solidarite-sociale>.

## Prestations pour un·e adulte en 2025

Programmes		Montants
Objectif emploi <i>Primo demandeurs sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère</i>		829 \$ *
Aide sociale	<i>Sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère</i>	829 \$ **
	<i>Contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère</i>	995 \$
Solidarité sociale <i>Contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère</i>		1 294 \$
Revenu de base <i>Contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère depuis 66 des 72 derniers mois</i>	<i>Un·e adulte en couple</i>	1 309 \$
	<i>Un·e adulte sans conjoint·e</i>	1 673 \$

## Prestations pour deux adultes en 2025 \*\*\*

Situations	Montants
Deux adultes sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère	1 258 \$
Un·e adulte sans contraintes à l'emploi reconnues par le ministère et un·e adulte avec contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère	1 424 \$
Deux adultes avec contraintes temporaires à l'emploi reconnues par le ministère	1 543 \$
Un·e des adultes a des contraintes sévères à l'emploi reconnues par le ministère (solidarité sociale)	1 898 \$

\* En participant à Objectif emploi, les prestataires reçoivent une allocation de participation qui s'ajoute à leur prestation. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page suivante : <https://www.quebec.ca/emploi/trouver-emploi-stage/programmes/integrer-emploi/objectif-emploi>

\*\* Un ajustement pour personnes seules de 50 \$ peut être ajouté à la prestation selon certaines conditions. Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la page suivante : <https://www.mani.mess.gouv.qc.ca/?sujet=42428>

\*\*\* Les prestataires en couple avec un·e prestataire du Programme de revenu de base sont considéré·e-s comme des personnes seules et reçoivent une prestation pour un·e adulte selon leur programme.